



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST  
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

## AVIS PUBLIC

**AVIS** est par la présente donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité d'Hébertville, que :

Le « **Règlement 523-2019 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats et abrogeant les règlements 514-2019 et 384-2007 ayant le même objet** » a été adopté lors du Conseil municipal du 2 décembre 2019;

Ledit règlement est déposé au bureau situé au 351 rue Turgeon Hébertville, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance durant les heures d'affaires, du lundi au vendredi.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

  
Sylvain Privé  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

**DONNÉ À HÉBERTVILLE**, ce 18<sup>ième</sup> jour de décembre deux mille dix-neuf.

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Sylvain Privé, directeur général et secrétaire-trésorier, résidant à Roberval, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication aux endroits suivants : Hôtel de ville, à l'Église, au bureau de poste ainsi que sur le site internet municipal et ce en date du 18 décembre 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18<sup>ième</sup> jour décembre deux mille dix-neuf.

  
Sylvain Privé  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier